AVIS PUBLIC

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2021, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE N⁰ OCA21-(RCA09-Z01)-001

Cette ordonnance vise à autoriser l'affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.

ORDONNANCE N⁰ OCA21-(RCA20-30098)-001

Cette ordonnance vise à modifier l'Annexe C du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA20-30098) afin d'ajouter 1 organisme à but non lucratifs qui ont obtenus une demande de reconnaissance dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement.

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 10 février 2021.

La secrétaire d'arrondissement substitut
Julie Boisvert

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :
montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles